

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022 A 8H30**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE
PRESENTS :
VOTANTS :
POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :

11
6
8
8

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 octobre 2022

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Richard FABRE, M. Jean-Michel RONDON.

ABSENTS EXCUSES : Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Richard FABRE), Mme DOU-CHABAS Martine (donne pouvoir à Mme Françoise BRUN), M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO. M. Fabrice ARDISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Michel RONDON

2022-127

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME – PRESENTATION DES AVIS PPA, DU BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1

Madame le maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée au code de l'urbanisme.

Madame le maire indique que la mise à disposition du dossier au public et la demande d'avis auprès de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées (PPA) est achevée.

Dans le cadre de la demande d'avis aux personnes publiques associées, la commune a deux avis de personnes publiques associées :

- L'avis favorable de la chambre d'agriculture, sans prescription, du 29 juin 2022.
- L'avis du département des Alpes-de-Haute-Provence, avec prescriptions, en date du 8 août 2022

Un avis de l'association France Nature Environnement (FNE) a également été réceptionné et porté à la mise à disposition du public. Par ailleurs, la mise à disposition du public du dossier, malgré les mesures de publicité mises en place, n'a permis de recueillir aucune observation du public.

Suite à la réception des différents avis et à la fin de la mise à disposition du public, plusieurs modifications ont été apportées aux pièces, et notamment :

- Règlement écrit : précisions concernant le recul minimal des constructions par rapport à la RD 954, réglementation de la surface de plancher des HLL par HLL (contre un volume global dans la version mise à disposition du public)
- Orientations d'aménagement : ajout du paragraphe « I) Les orientations d'aménagement ». Ce paragraphe reprend les principaux éléments du permis d'aménager examiné en CDNPS du 14 décembre 2021 et ayant reçu un avis favorable de la CDNPS, ce qui permettra de cadrer dans le détail le projet de réhabilitation du camping du Bouas. Il intègre également certains éléments de prise en compte des avis du département et du FNE (précision sur les accès en bordure de la RD 954, sur l'interdiction du stationnement en bordure de la route départementale, sur l'intégration paysagère des panneaux solaires).

Il convient maintenant d'approuver la modification simplifiée pour qu'elle puisse devenir opposable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), et notamment le paragraphe 3 de l'article 42,

VU le plan local d'urbanisme de la commune du Lauzet Ubaye, approuvé par délibération du conseil municipal n°2013-269 en date du 19 juin 2013,

VU l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), formation spécialisée des sites et des paysages, en date du 8 décembre 2021,

VU l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat, en date du 16 décembre 2021,

VU la délibération n°2021-110 en date du 13 décembre 2021 autorisant le maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU,

VU l'arrêté municipal n°28/22 en date du 13 juin 2022 prescrivant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme en vigueur sur la commune ;

VU la délibération n°2022-81 du conseil municipal en date du 13 août 2022 définissant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

CONSIDERANT que le public a pu prendre connaissance du dossier du 2 septembre 2022 au 3 octobre 2022 et formuler ses observations ;



18 OCT. 2022

VU l'avis favorable de la chambre d'agriculture, sans prescription,

VU l'avis du département des Alpes-de-Haute-Provence, avec prescriptions,

VU l'avis de l'association France Nature Environnement (FNE),

CONSIDERANT que le dossier tel qu'il a été mis à disposition du public nécessite d'être modifié suite à la réception des avis des personnes publiques associées,

CONSIDERANT que la modification simplifiée n°1 du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

ENTENDU l'exposé du maire,

après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

D'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune du Lauzet-Ubaye dont l'objectif est de mettre en place un zonage adapté à l'exploitation du camping du Bouas dans le PLU.

DIT QUE

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal suivant :

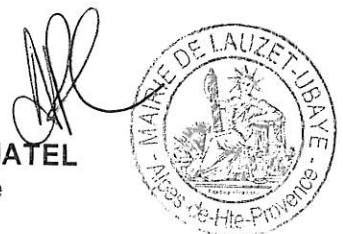
- La Provence

Le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie du Lauzet Ubaye aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié et deviendra exécutoire conformément à l'article L 153-48 du code de l'urbanisme « à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Agnès PIGNATEL
Maire



18 OCT. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022 A 8H30**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE
PRESENTS :
VOTANTS :
POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :

11
6
8
8

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 octobre 2022

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Richard FABRE, M. Jean-Michel RONDON.

ABSENTS EXCUSES : Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Richard FABRE), Mme DOU-CHABAS Martine (donne pouvoir à Mme Françoise BRUN), M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO. M. Fabrice ARDISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Michel RONDON

2022-128

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire,

EXPOSE au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner les membres des différentes commissions.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** pour faire partie des diverses commissions communales les Conseillers dont les noms suivent :

COMMISSION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) pour mémoire

- Agnès PIGNATEL
- Françoise BRUN
- Martine DOU-CHABAS
- Jean-Michel RONDON
- Nicole BERNARD
- Eugène GILLY
- Olivier DE LAAGE DE MEUX
- Christiane MOYERE

COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire souhaite la participation de tous les membres du conseil municipal

COMMISSION TRAVAUX - BATIMENTS – VOIRIES- RESEAUX – SOURCES ET RESERVOIRS – FORETS - AGRICULTURE

- Madame le Maire souhaite la participation de tous les membres du conseil municipal

COMMISSION COMMUNICATION

- Madame le Maire souhaite la participation de tous les membres du conseil municipal

COMMISSION SECURITE PLAN DE SAUVEGARDE

- Agnès PIGNATEL
- Manuel SICELLO
- M. Baptiste PARISIO

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES – ANIMATION

- Agnès PIGNATEL
- Martine DOU-CHABAS
- Christiane MOYERE
- Ghislaine FABRE
- Eugène GILLY

COMMISSION ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE -TOURISME

- Agnès PIGNATEL
- Françoise BRUN
- Jean-Michel RONDON
- Martine DOU-CHABAS
- Marjorie PAPE
- Monique DOU
- Agnès CHAMPALOU
- Jimmy CHAMPALOU
- Dominique WILMS
- Frédérique WILMS
- Luc RABAULT
- Michel BAUDRY



COMMISSION MEDIATHEQUE

- Agnès PIGNATEL
- Françoise BRUN
- Christiane MOYERE
- Monique RABAULT

COMMISSION CIMETIERES

- Agnès PIGNATEL
- Gérard HERMELIN
- Martine DOU-CHABAS
- Jean-Michel RONDON
- Michel BERNARD
- Monique DOU

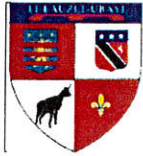
Les commissions « Appel d'Offres » et « Impôts Locaux » sont reportées au prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Agnès PIGNATEL
Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "Agnès Pignatel". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem of a building with a tower, surrounded by the text "MAIRIE DE LAUZET-UBAYE" at the top and "83 - Hte-Provence" at the bottom.



PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye 18 octobre 2022

Date de la convocation : 10 Octobre 2022
Membres en fonction : 11
Membres présents : 6
Membres absents représentés :
Membres absents : 3
Sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

*L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-huit octobre à 8 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni
dans la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de
Madame Agnès PIGNATEL, Maire.*

MEMBRES PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Jean-Michel RONDON, M. Richard FABRE.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :
Mme Michèle FINAUD PICCA donne pouvoir à M. Richard FABRE.
Mme Martine DOU CHABAS donne pouvoir à Mme Françoise BRUN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 8h30.
M. Jean-Michel RONDON est désigné secrétaire de cette séance.
Approbation du précédent conseil du 10 octobre 2022.

L'ordre du jour suivant est abordé :

- 1- PLAN LOCAL D'URBANISME – PRESENTATION DES AVIS PPA, DU BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1
- 2- COMMISSIONS COMMUNALES PARTICIPATIVES

QUESTIONS DIVERSES

1 - PLAN LOCAL D'URBANISME – PRESENTATION DES AVIS PPA, DU BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1

Pour : 8

Contre :

Abstention :

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - COMMISSIONS COMMUNALES PARTICIPATIVES

Pour : 8

Contre :

Abstention :

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme le Maire souhaite la participation de tous les membres du conseil municipal aux commissions finances, communication, travaux – bâtiments – voiries réseaux – sources et réservoirs – forêts – agriculture.

Les commissions Appel d'Offres et impôts locaux sont reportées au prochain conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES

- Le 2 novembre 2022 rencontre lecture à 15 h à la médiathèque
- Achat des fleurs pour le cimetière
- Organisation de la cérémonie le 1^{er} Novembre au cimetière d'Ubaye

Fin de séance à 9h25